

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 3741A5  
Nos réf. : 2015-001723  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 24 NOV. 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer des Pyrénées Orientales  
Service Environnement, Forêt, Sécurité Routière  
2, rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de demande d'autorisation des captages Clot de Rhodes et Canons  
déposé par le SIAEPA du Cambre d'Aze.**

Par courrier reçu le **23/09/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier demande d'autorisation des captages Clot de Rhodes et Canons déposé par le SIAEPA du Cambre d'Aze.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND